

FICHE DE RESERVATION (à compléter)

Réservataire :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE

Dates du séjour du au Nombre de personnes :

Il est conclu un contrat de location d'un mobil-home de 4 places situé à Cogolin dans le Var, au prix total de€ pour semaines (soit € par semaine).

Prix comprenant : eau, gaz, électricité.

L'acompte à verser pour la réservation est de 30% de la somme totale, soit €

Le solde restant dû sera versé le jour d'entrée avant l'occupation des lieux, soit €

Une caution de 150 € sera exigée au moment de l'entrée dans les lieux et sera restituée après inventaire et état des lieux. Une somme de 25 € sera retenue si la propreté n'est pas satisfaisante.

Cet accord a valeur de contrat et engage les deux parties. Le réservataire remplit et signe l'exemplaire et le retourne accompagné du règlement de l'acompte correspondant à Mme LOKHATE qui le lui renvoie après l'avoir également signé.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION

Engagement ferme pris aux conditions générales ci-après, sous la seule réserve de l'acceptation donnée par Mme LOKHATE, après réception de l'acompte et de ce contrat signé :

Les animaux ne sont pas acceptés.

Durée : la présente location est faite pour la période ferme déterminée ci-dessus de façon à garantir formellement le locataire ; à charge pour lui de payer la totalité du loyer à son arrivée, déduction faite de l'acompte versé. La location se fait du premier jour 14h00 au dernier jour 11h00 au plus tard.

Les draps, taies, serviettes, etc. ne sont pas fournis.

Le nettoyage des lieux est à la charge du locataire. Ils doivent être restitués en parfait état de propreté.

La taxe de séjour imposée par la commune est hors location et est donc en supplément (communiquée ultérieurement).

Le locataire s'engage à prendre possession de l'hébergement à la date fixée. A défaut, s'il n'a pas pris possession de l'hébergement 24 heures après le jour convenu pour son arrivée, la présente location est résiliée de plein droit sans aucune formalité et l'acompte versé sera conservé à titre de dommage et intérêts. Le propriétaire pourra relouer l'hébergement dès l'expiration de ce délai.

Annulation : l'acompte sera remboursé en cas de *force majeure* et si l'annulation intervient par écrit au moins 30 jours avant la date d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.

Le locataire s'engage à respecter le Règlement intérieur du camping affiché à la réception.

Fait le

Signature du réservataire

>

<

ACCORD DE RESERVATION

ACOMPTE RECU : €

Signature du propriétaire

>

<

DESCRIPTIF – INFORMATIONS DIVERSES

LE CAMPING

Le mobil home est situé sur un camping 3* avec piscine, tennis et aire de jeux pour enfants.

Le camping est à 1,5 km de la ville de Cogolin.

Plage de sable aux marines de Cogolin.

Dans les environs : Port Grimaud, Saint Tropez, Ste Maxime.

LE MOBIL HOME

DESCRIPTIF :

Mobil home 4 places :

1 chambre avec un grand lit

1 chambre avec 2 lits couchettes

1 séjour avec 1 lit banquette et coin cuisine

EQUIPEMENTS :

- Tonnelle avec table, chaises
- Coin cuisine équipé avec réfrigérateur, congélateur, micro ondes, réchaud à gaz, matériel de cuisine, vaisselle
- Salle d'eau avec douche et W.C.
- Barbecue
- Lave-linge

DIVERS

- **Parking** : le véhicule est garé à côté du mobil home.
- Tout visiteur doit laisser sa voiture au parking à l'entrée du camp.
- **Piscine** : les caleçons sont interdits. Slip de bain obligatoire.
Un règlement intérieur est affiché et doit être scrupuleusement respecté.